

Ordre du jour du COPIL :

- Rappels
 - SEBB et contrat
 - Année 1 : 2024
 - Année 2 : 2025
 - Priorisations actions année 2 avec reports 2024
- Bilan par volet des actions 2025 (5 volets)
 - Prévues VS Réalisées/Annulées/Reportées
- Bilan actions Hors contrat territorial (CT)
- Validation des actions à mener en 2026
 - Report actions 2025/2024
 - Actions année 3 : 2026
- Contraintes et priorités 2026 - Prospective contrat 2027-2029

Pièces jointes en annexe du compte-rendu : Liste des décisions

Pièces jointes au compte-rendu :

- Diaporama présenté aux membres du COPIL
- La liste des participants

Début de la réunion à 15h00

Après de rapides rappels sur le contenu du contrat territorial (CT) 2024-2026, des actions réalisées en 2024 et des décisions prises et priorités définies lors du précédent Comité de Pilotage (COPIL) en date du 06-03-2025, les actions réalisées en 2025 sont présentées. Ce rappel permet d'informer les membres du COPIL d'un courrier en date 22 septembre 2025 envoyé par le Conseil Départemental du Loiret (CD45) invitant le syndicat à ne plus construire ses plans de financements avec le CD45 même dans le cas où les actions sont inscrites dans un contrat territorial. Des échanges émergent suite à cette nouvelle qui pourrait impacter la réalisation de l'actuel contrat mais également la seconde partie de ce dernier (CT2 2027-2029). Les difficultés rencontrées seront redétaillées en fin de présentation pour permettre de nouveaux échanges.

Comme pour le précédent COPIL, un comparatif entre les actions prévues et les actions réalisées sont effectuées pour les 5 volets du CT : Animation, Continuité écologique, Morphologie, Hydrologie et Suivi (études incluses). Les raisons de la non réalisation des actions portées par le SEBB sont exposées à l'oral. Les actions non réalisées en 2025 seront proposées au COPIL pour report en année 3 du CT (2026) ou annulation.

- Volet Animation : Le recrutement d'un stagiaire rémunéré (« renfort ponctuel ») n'a pas été réalisé. En revanche 4 stagiaires ont été pris au cours de cette année. Il est proposé au COPIL d'annuler cette action pour l'année prochaine. Le détail des actions impliquant le SEBB pour cette thématique est présenté sur le diaporama. Les actions portées par le Conservatoire d'Espace Naturel de Loir-et-Cher (CEN41) n'ont pas été réalisées pour des raisons financières (non attribution de subvention). Il est proposé d'annuler ces actions pour l'année 2026 (dernière année du contrat).

- Volet Continuité : La réalisation du dossier de consultation par le SEBB pour la réalisation d'une étude pour la mise en conformité de l'ouvrage de Villedanné pour la commune de Marcilly-en-Villette n'a pas été réalisé par manque de temps. Pour autant le scénario a été revu et validée sur le terrain par les services de l'Etat et les différents propriétaires concernés.
Le projet de continuité des Romarins/Souvigny est reporté pour la même raison, avec en plus l'ajustement du scénario impliquant la mobilisation de nouveaux propriétaires.
Il est proposé de reporter ces actions.
- Les actions du volet Morphologie et Hydrologie sont ensuite présentées (réalisées, annulées ou proposition de report). Suite à une question des services de l'Etat il est précisé que l'entretien des sites restaurés reste à la charge des propriétaires riverains.
- La présentation des actions du volet Suivi termine ce bilan de l'année 2025. La bonne réalisation des suivis est dépendante de la réalisation des travaux réalisés sur les milieux aquatiques présentés précédemment. Il est rappelé que le suivi phytosanitaire a été annulé faute de financement.

Un récapitulatif total des actions menées au cours de l'année 2 du contrat territorial (CT) clos la première partie de cette présentation.

Par la suite, des actions menées hors contrat sont détaillées. Ces actions, bien que hors contrat, illustre en totalité les missions et objectifs portés par le SEBB.

Puis, les actions prévues en 2026 sont présentées, auxquelles s'ajoutent les actions reportées de 2024/2025.

Il est proposé d'annuler l'action HLMCOS2 prévue en 2026 compte tenu du faible linéaire de l'action et des réticences émises par le propriétaire bien que son accord écrit ait été obtenu.

Ainsi, toutes les actions morphologiques seront à réaliser dans le domaine de Chambord sur le ruisseau de Chambord.

Toutefois, le domaine de Chambord a pu bénéficier de fond exceptionnel. Le domaine a donc proposé de prendre en charge la réalisation d'une partie des actions inscrites dans le CT du SEBB. Après échanges avec le SEBB et la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (DDT41), une procédure administrative a été lancée pour permettre au domaine de Chambord de réaliser les travaux ci-dessous initialement autorisés pour le SEBB :

- MRGMOF1
- CFPMOF1
- CFPMOF2

Il restera donc au SEBB 1 action à réaliser en 2026 : MBEMOF1 au lieu de 4 initialement prévues. Compte tenu du peu de linéaire restant à restaurer par l'équipe en regie du SEBB, il est proposé aux membres du COPIL d'avancer la réalisation d'autres actions prévues sur ce même ruisseau en 2027 (dans la 2nd partie du Contrat Territorial 2027-2029). Il s'agit des actions : MDMOF1, MRGMOF2 et MBEMOF2.

Monsieur Christophe Bach demande si un suivi biodiversité est prévu. Le SEBB informe que cela n'est pas prévu. Monsieur Bach abordera ce sujet de son côté avec le domaine.

Pour terminer, les points de vigilance sont évoqués pour la réalisation des actions de 2026.

La perte du CD45 comme financeur impose une révision de la seconde partie du CT : 2027-2029. En effet, la majeure partie des travaux, y compris en regie, se situe dans la Loiret. La part de reste à charge des travaux pour le syndicat risque donc d'augmenter considérablement et de bouleverser les plans financiers prévus et validés par les membres du COPIL et le comité syndical du SEBB. Pour limiter ce bouleversement tout en conservant l'équipe en regie du syndicat, le SEBB s'attachera à

trouver de nouvelles actions dans le département de Loir-et-Cher. En effet, le Conseil Départemental du Loir-et-Cher, également financeur du contrat du SEBB, continue de financer les actions du syndicat, dont les travaux réalisés en régie, dans le cadre de la DDAD eau.

Ce travail devra être réalisé conjointement à la réalisation des actions prévues en 2026 (dernière année du CT 2024-2026), au bilan mi-parcours à réaliser pour le contrat 2024-2026 avec préparation/validation du CT 2027-2029 et dans un contexte où les représentants des structures et instances structurantes et décisionnaires du SEBB vont évoluer avec les élections 2026.

La réunion s'est terminée à 17h10.

Liste des décisions du COPIL en date du 05-11-2025

1. Bilan des actions de l'année 2 du contrat territorial 2024-2026

Volet Animation :

- Proposition de ne pas reporter la ligne d'action « renfort ponctuel » non réalisée en 2025 et de l'annuler pour l'année prochaine. Validée
- Proposition ne pas reporter les lignes d'action portées par le Conservatoire d'Espace Naturel de Loir-et-Cher (CEN41) non réalisées en 2025 et d'annuler ces actions prévues pour l'année pour l'année prochaine. Validée

Volet Continuité :

- Proposition de reporter les études préalables sur les Romarins/Souvigny et Villedanné. Validée

Volet Morphologie :

- Proposition de reporter les actions de franchissement piscicoles non réalisées en 2024. Validée

Volet Hydrologie :

- Proposition de reporter la restauration du bras mort à Vannes-sur-Cosson et le groupe de travail « plan d'eau ». Validée

Autres volets : Etude, suivi :

- Proposition de reporter l'action du CEN41 : acquisition foncière, et les actions de suivi non réalisés pour 2026. Validée.

2. Actions à mener en 2026 : dernière année du contrat 2024-2026

- Proposition de supprimer l'action HLMCOS2 compte tenu du faible linéaire de l'action et des réticences émises par le propriétaire bien que son accord écrit ait été obtenu. Validée
- Proposition d'avancer la réalisation des actions MBEMOF2, MRGMOF2, MRDMOF1 initialement prévues en 2027 à 2026. Validée